

Concours Intergénérationnel de vélos et de cannes fleuris.

Nom et Prénom du participant: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Téléphone: _____ Date de naissance: _____ Age: _____

Nous tenons à votre disposition du papier crépon:

le samedi 11 septembre 2010 à 10h00 à la salle polyvalente Alain Bashung

⇒ Je souhaite m'inscrire au Concours Intergénérationnel de vélos et de cannes fleuris 2010:

⇒ J'accepte sans réserve les décisions du jury

Signature du participant

POUR LES ENFANTS ENTRE 5 ET 11 ANS

Etablissement scolaire: _____

- ◆ Je soussigné Monsieur / Madame _____, responsable légal, autorise mon enfant à participer au concours intergénérationnel de vélos et de cannes fleuris 2010
- ◆ Je m'engage à être présent le *dimanche 19 septembre 2010 à 13h30 pour le défilé.*
- ◆ J'autorise les organisateurs du concours à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation et intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.
- ◆ J'autorise la prise de photos et leur utilisation dans le cadre de la valorisation de cette action, sur le site internet et le bulletin municipal de la ville de Mouy.

Indiquez les difficultés de santé éventuelles (Maladies, accidents, allergies, opérations, ...)

Recommandations éventuelles du responsable légal:

Signature du responsable légal

Règlement du concours intergénérationnel de vélos et de cannes fleuris

A l'occasion de la fête communale 2010, le Comité des fêtes de Mouy organise en partenariat avec la Ville de Mouy un concours intergénérationnel gratuit de vélos et de cannes fleuris.

1°) Les participants au concours intergénérationnel de vélos et de cannes fleuris 2010 s'engagent à respecter le règlement intérieur du concours. Les responsables légaux autorisent leur enfant à participer au concours et s'engagent également à respecter le règlement intérieur du concours.

2°) Pour s'inscrire au concours, les participants devront résider à Mouy et avoir entre 5 et 11 ans ou plus de 60 ans.

3°) Le bulletin d'inscription du concours intergénérationnel de vélos et de cannes fleuris doit être impérativement complété et rendu en Mairie jusqu'au 11 septembre 2010. Aucune inscription ne sera acceptée le jour du concours.

4°) Le comité des fêtes tiendra à disposition de tous les participants, du papier crépon, le samedi 11 septembre 2010 de 10h00 à 12h00 à la salle polyvalente- Alain Bashung.

5°) Le concours aura lieu le dimanche 19 septembre 2010.

6°) Les participants devront être à 13h30 sur la fête, Avenue du 8 Mai 1945, devant le barnum. Les enfants devront être accompagnés des parents.

7°) Un stand de maquillage se tiendra sur la fête pour tous les participants. Cependant, le maquillage n'est pas obligatoire.

8°) Le défilé des vélos fleuris et des personnes de plus de 60 ans qui le désirent, se fera : avenue du Mai 1945, rue des Jardins arrêt devant le foyer résidence des personnes âgées, rue Léon Bohard, rue Cayeux, rue Gambetta, place du Docteur Avinin et retour sur la fête pour la remise des prix.

9°) Le responsable légal de chaque enfant s'engage à l'accompagner tout le long du parcours.

10°) Les participants auront un numéro qu'ils devront garder jusqu'à la récompense.

11°) Les participants de plus de 60 ans, ainsi que les responsables légaux de chaque enfant, autorisent les organisateurs du concours à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation et intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé du participant.

12°) Les participants et les responsables légaux de chaque enfant autorisent la prise de photos et leur utilisation dans le cadre de la valorisation de cette action sur le site internet et le bulletin municipal de la Ville de Mouy.

13°) Le jury sera composé de 5 personnes qui seront choisies par le comité des fêtes de Mouy.

14°) Les récompenses du concours de vélos et de cannes fleuris seront remises sur la fête devant le barnum.

Un tour de manège sera offert à tous les enfants participants et une gaufre ou une crêpe sera offerte à tous les participants de plus de 60 ans.

Le participant ou le responsable légal de chaque enfant accepte les conditions du règlement en datant et signant le document.

Fait à _____, le _____

La Présidente du Comité des fêtes,
Denise BIOUGNE

Signature du Participant
ou du responsable légal